

PROCURATION – VENTE D’UN BIEN IMMOBILIER

A utiliser comme modèle. Document à adapter selon la situation et à faire valider par le notaire en charge de l’acte. Rayer les mentions inutiles et compléter tous les champs.

1) IDENTITÉ DU MANDANT (VENDEUR)

Nom et prénom :
Né(e) le : à :
Nationalité :
Profession :
Adresse complète :
.....
Pièce d’identité : [Type] n° délivrée le par
..... (expire le)
Adresse électronique :
Téléphone :

2) IDENTITÉ DU MANDATAIRE

Nom et prénom :
Né(e) le : à :
Nationalité :
Adresse complète :
.....
Adresse électronique :
Téléphone :
(Le mandataire joindra sa pièce d’identité lors de la signature chez le notaire.)

3) NOTAIRE EN CHARGE DE L’ACTE

Office notarial / Notaire(s) :
.....
Adresse de l’étude :
.....
Référence de dossier (si connue) :
.....

4) BIEN IMMOBILIER OBJET DE LA VENTE

Adresse complète du bien :
.....
Compléments descriptifs (copropriété, étage, lot, bâtiment) :
.....
Références cadastrales :
.....
Surface / annexes (si utile) :
.....

5) ACQUÉREUR (SI CONNU AU JOUR DE LA PROCURATION)

Nom et prénom / Dénomination sociale :
.....
Adresse / Siège :
.....
N° SIREN (si société) :
.....

6) PRIX DE VENTE (HORS FRAIS, TAXES ET ÉVENTUELS AJUSTEMENTS)

Montant : € (en toutes lettres :
.....)

7) OBJET DE LA PROCURATION ET POUVOIRS CONFÉRÉS

Le/La soussigné(e) <MANDANT> donne procuration à <MANDATAIRE>, ci-dessus identifié(e), afin d'agir en son nom et pour son compte dans le cadre de la vente du bien immobilier décrit ci-avant.

A ce titre, le/la mandataire est autorisé(e) à :

- Signer tout avant-contrat (promesse ou compromis de vente) et ses avenants ;
- Signer l'acte authentique de vente devant notaire ;
- Déclarer et confirmer les renseignements techniques et administratifs relatifs au bien, produire et recevoir tous documents ;
- Fixer ou modifier la date de signature en accord avec le notaire et la partie acquéreuse ;
- Recevoir, remettre ou échanger tout document nécessaire (diagnostics, état daté, certificat pièces d'identité) ;
- Élire domicile à l'étude notariale instrumentaire pour les besoins de la vente ;
- Donner ou recevoir quittance des sommes versées chez le notaire (le prix étant remis entre les mains du notaire séquestre) ;
- Répondre aux demandes du notaire, corriger les erreurs matérielles et signer tous actes ou formulaires requis ;
- Remettre les clés à l'acquéreur à la signature de l'acte ou selon les instructions du notaire ;
- D'une manière générale, accomplir toutes formalités utiles et signer tout document nécessaire à la parfaite réalisation de la vente, dans la limite des présentes.

8) LIMITES ET OPTIONS

Subdélégation : ☐ autorisée ☐ interdite (rayer la mention inutile)

Conditions particulières (par ex. condition suspensive, servitudes, mobilier inclus) :
.....
.....
.....

Durée : La présente procuration produit effet à sa date de signature et restera valable jusqu'à la signature de l'acte authentique ou sa révocation écrite par le mandant, notifiée au notaire.

Révocation : Le mandant peut révoquer la présente procuration à tout moment par écrit ; la révocation ne produit effet qu'à réception par le notaire.

9) PIÈCES À ANNEXER

- Copie lisible de la pièce d'identité du mandant (et, le cas échéant, du conjoint ou coindivisaire) ;
- Justificatif d'adresse récent du mandant ;
- État civil et régime matrimonial (si marié), jugement de divorce (le cas échéant) ;
- Titre de propriété et, pour la copropriété, derniers procès-verbaux d'assemblée générale et appel de charges ;
- Diagnostic technique (si disponibles) ;
- Toute pièce demandée par le notaire.

10) SIGNATURES

Fait à :, le : / /
.....

Signature manuscrite du mandant précédée de la mention « Bon pour pouvoir » :

(Signature manuscrite du mandataire précédée de la mention « Bon pour acceptation du mandat » facultatif) :

RAPPELS PRATIQUES

- La procuration doit être signée manuscritement par le mandant. Selon les exigences du notaire, une signature authentifiée ou une procuration notariée peut être requise, notamment depuis l'étranger.
- En cas de signature depuis l'étranger : se rapprocher de l'ambassade/consulat ou d'un notaire local pour l'authentification et, si nécessaire, l'apostille/légalisation.
- Si le bien appartient à plusieurs personnes, chaque vendeur signe sa propre procuration, sa mandat commun rédigé en conséquence.
- Le notaire demeure seul juge de la conformité du modèle et peut demander des ajustements de forme ou de contenu.